



L'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique

(d'après l'édition 2007 des *Perspectives économiques en Afrique**)

par Céline Kauffmann

- ◆ L'Afrique a peu de chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'eau potable et à l'assainissement.
- ◆ Les écarts entre pays restent importants et l'assainissement a pris beaucoup de retard par rapport à l'eau potable.
- ◆ De profondes réformes des institutions, des cadres juridiques et des politiques sont indispensables pour garantir un élargissement durable de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement tout en préservant l'environnement.
- ◆ La pérennité financière du secteur reste un problème crucial pour tous les acteurs de la filière : opérateurs, usagers, organismes publics et bailleurs.

En Afrique subsaharienne, le taux d'accès à une source d'eau potable améliorée a été de 10 millions d'habitants par an entre 1990 et 2004. Mais la forte pression démographique enregistrée sur la même période a provoqué l'augmentation du nombre absolu de personnes – quelque 60 millions – dépourvues d'accès à l'eau potable. Par conséquent, pour atteindre cet OMD d'ici 2015, la région devrait tripler le nombre d'habitants accédant chaque année à une source d'eau potable.

La situation est pire pour l'assainissement, à cause du faible niveau d'accès et de la lenteur des progrès réalisés depuis 1990. Pour que la région atteigne cet OMD, elle devrait assurer chaque année l'accès de 35 millions d'habitants à une source d'assainissement améliorée, contre un rythme actuel de 7 millions.

Même si l'Afrique subsaharienne y parvient, on comptera encore en 2015 234 millions d'habitants privés d'accès à l'eau potable et 317 millions privés d'accès à un assainissement amélioré.

L'Afrique du Nord sort pourtant du lot : avec l'Amérique latine, elle arrive en tête des pays en développement pour l'accès à l'eau potable (91 pour cent de la population). Elle se distingue aussi pour l'assainissement : la couverture a gagné 12 points de pourcentage entre 1990 et 2004, pour atteindre 75 pour cent, et la région est globalement en passe d'atteindre la cible fixée pour 2015 (83 pour cent).

Cela étant, certains pays d'Afrique subsaharienne affichent eux aussi de bons résultats : l'Afrique du Sud et Maurice ont instauré un accès pratiquement universel à l'eau ; en Ouganda, le nombre d'habitants ayant accès à l'eau potable a triplé entre 1990 et 2006 (de 21 à 61 pour cent) ; et en Tanzanie, 90 pour cent de la population a accès à une forme ou une autre d'assainissement.

Les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique ne se résument pas à une question de ressources. Si dans un tiers des pays les ressources hydrologiques sont soumises à un certain stress, celles-ci sont considérées comme globalement abondantes. Une gestion défaillante, la pollution, les gaspillages et – à l'exception des pays d'Afrique du Nord et de l'Afrique du Sud – l'absence d'équipements sont à l'origine de ces difficultés. Dans la plupart des villes africaines, plus de la moitié de l'eau fournie est gâchée ou perdue.

L'expérience des « bons élèves » souligne l'intérêt des réformes des institutions, des cadres juridiques et des politiques modifiant la structure des incitations. Une approche globale et intégrée peut garantir la pérennité d'une stratégie visant simultanément à développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, faciliter la croissance économique et répondre aux besoins des écosystèmes. Cela passe par :

- des programmes de gestion de la demande qui contrôlent l'utilisation de l'eau, rationalisent la demande par la tarification et conçoivent des incitations et des campagnes pour généraliser l'installation d'équipements permettant d'économiser et de conserver l'eau. La ville de Windhoek, en Namibie, est pionnière en la matière depuis 1994 ;
- la participation de toutes les parties prenantes – des communautés locales aux acteurs régionaux – à la gestion des ressources hydrologiques pour renforcer l'efficacité et désamorcer les conflits. La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), défendue par le Partenariat mondial pour l'eau, incarne notamment ce principe ;
- l'organisation du secteur et l'harmonisation des interventions des différentes parties prenantes – à l'instar de l'approche sectorielle de la planification adoptée en Ouganda ;
- le renforcement des capacités, en particulier locales car ce sont elles en général qui gèrent l'eau – à l'image du partenariat public/public établi en Afrique du Sud entre la régie gouvernementale TCTA et l'opérateur Umgeni Water ;
- des mécanismes de suivi, de mise en place de directives et d'incitations pour élargir les services et protéger les consommateurs – selon un principe cher au Conseil national d'alimentation en eau et d'assainissement (NWASCO) Zambien depuis plus de dix ans ;
- des efforts redoublés pour généraliser l'assainissement et le traitement des eaux usées, en particulier dans les zones densément peuplées, afin de ne pas ruiner les progrès sanitaires réalisés, aggraver une situation écologique déjà fragile et compromettre les futures avancées pour élargir la couverture des services d'eau. L'expérience du Sénégal témoigne d'une sensibilisation croissante aux problèmes d'assainissement.

Les budgets publics et l'aide au développement ont jusqu'à présent été insuffisants pour couvrir les investissements nécessaires, alors même que les opérateurs nationaux ont en général eu du mal à parvenir à la viabilité financière – sans compter que la participation du secteur privé, dont on attendait beaucoup pour combler le besoin de financement, s'est souvent révélée décevante.

Il faut aider les opérateurs à parvenir à l'indépendance financière en leur permettant de recouvrir le gros des frais de fonctionnement et de maintenance par les redevances. Ces dispositifs doivent tenir compte des écarts de revenu entre usagers en instaurant des subventions croisées entre les plus favorisés et les plus pauvres ainsi qu'un croisement des subsides entre l'eau et l'assainissement et une différenciation claire des industries polluantes auxquelles incombent les frais de dépollution. L'atteinte des objectifs de recouvrement des coûts sera facilitée par le renforcement des compagnies des Eaux *via*, notamment, l'initiative du Partenariat des opérateurs d'eau, soutenue par l'UNSGAB¹. Mais les petits opérateurs locaux, plus adaptables, ont eux aussi un rôle à jouer.

La plupart des pays devront maintenir les subventions publiques pour desservir les populations pauvres, en particulier dans les zones rurales et pour l'assainissement, mais sous certaines conditions². Parallèlement à l'augmentation des contributions des bailleurs de fonds, de nouveaux instruments peuvent permettre de catalyser les financements – à l'instar des outils basés sur les résultats (OBA)³, des facilités de financement non souverain et des mécanismes de mise en commun des fonds introduits par la communauté internationale en réponse aux rapports Camdessus⁴ et Gurría⁵, afin que tous les Africains bénéficient du droit élémentaire qu'est l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement.

1. Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général des Nations unies.

2. Voir *Repères* # 42 du Centre de développement de l'OCDE, « Concevoir des subventions pro-pauvres pour les services d'eau potable et d'assainissement en Afrique ».

3. Les instruments OBA font explicitement appel à des subventions basées sur les résultats pour apporter un soutien aux prestataires de services là où un financement public doit venir compléter les redevances des usagers.

4. Winpenny (2003), « Financer l'eau pour tous », *Rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau*, présidé par Michel Camdessus : http://www.gwpforum.org/gwp/library/FinPanRep_MainRep.pdf

5. Conseil mondial de l'eau (2006), « Élargir l'accès au financement pour les gouvernements locaux – Financer l'eau pour l'agriculture », Groupe de travail sur le financement de l'eau pour tous présidé par Angel Gurría.

* Publié conjointement par la Banque africaine de développement et le Centre de développement de l'OCDE avec le soutien financier de la Commission européenne.

www.oecd.org/dev/aeo



Les lecteurs sont invités à citer ou reproduire les informations des *Repères* du Centre de développement de l'OCDE dans leurs propres publications. En échange, le Centre demande les remerciements de rigueur ainsi qu'un exemplaire de la publication. Le texte intégral des *Repères* et d'autres informations sur le Centre de développement et ses travaux sont disponibles sur : www.oecd.org/dev

Centre de développement de l'OCDE
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France
Tél : 33 (0)1 45.24.82.00
Fax : 33 (0)1 44.30.61.49
mél : dev.contact@oecd.org